

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2021.149

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 8 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : APPROBATION AVENANT DE TRANSFERT DE LA SOCIETE BEBEBIZ' SAS A LA SOCIETE EVANCIA (NOM COMMERCIAL BABILOU)**

**Exposé :**

Par délibération n°116.2018 en date du 22 novembre 2018, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché 2018.09 relatif à l'achat de 14 places en crèche.

Ce marché a été attribué à la société BEBEBIZ pour une durée de 6 ans.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y aura transmission universelle du patrimoine de la société BEBEBIZ à la société EVANCIA au sens de l'article 1844-5 du Code civil. La société BEBEBIZ n'aura plus d'existence à cette date.

Il convient donc d'établir un avenant pour le marché 2018.09 afin d'acter le changement de titulaire du marché.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant pour le marché 2018.09 relatif à l'achat de 14 places en crèche avec l'entreprise EVANCIA.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,

Gérard ANDRE

